

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 FEVRIER 2018
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 2 février 2018

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, CZAPLICKI Thierry, SABATHIER Pierre, LANDO Marylène, HERNANDEZ Alfred, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

PROCURATIONS :

ROQUIGNY Martine à THULLIEZ Angèle
 CORNETTE Elisabeth à LOMBARD Evelyne
 MARQUES Ana à CLAIR Christine
 DALBY Raphaël à VAZQUEZ Fabien
 VILSONI Emilie à NINARD Yannick

ABSENTS : LAHILLE Bertrand, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : THULLIEZ Angèle

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE les procès-verbaux des séances du 14 Décembre 2017 et du 28 décembre 2017.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de ces décisions.

D. FINANCES

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'Année 2018.

4. SUBVENTION – PLAN DE FINANCEMENT – MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE ROZES - MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE la modification du plan de financement prévisionnel de la tranche 2 de l'aménagement de sécurité de la Route de Rozès, s'élevant à 1 034 003,45 Euros, SOLLICITE au titre de la DETR 2018 une subvention pour la tranche 2 de l'opération de l'aménagement de sécurité de la Route de Rozès, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

5. COMMANDE PUBLIQUE – REGLEMENT - MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la modification du Règlement intérieur de la commande publique de L'Isle Jourdain annexé à la présente délibération.

6. COMMANDE PUBLIQUE MARCHÉ DE CONFECTION, PREPARATION ET LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ECOLES PUBLIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ATTRIBUE le marché relatif à la confection, préparation et livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques et les services périscolaires de la commune de l'Isle Jourdain à l'entreprise CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR, DIT que le marché est conclu pour une période initiale allant de la date de notification au 31.08.2018. Il est reconductible par périodes annuelles sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans. La reconduction s'effectue de manière expresse moyennant un préavis de 2 mois, AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents et DIT que les crédits nécessaires à l'exécution du marché seront inscrits au budget communal de l'exercice 2018 et seront reconduits dans les budgets ultérieurs en tant que de besoin.

7. CENTRE SOCIAL – Mise à disposition locaux – Association ADPAM du Gers

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux du centre social, sis Avenue du Courdé à l'Isle Jourdain à conclure avec l'association ADPAM du Gers (Aide à Domicile aux Personnes Agées et aux Malades du Gers) – 95 boulevard Sadi Carnot – 32000 AUCH, pour leur permanence et FIXE le montant du loyer à 2 640 € par an soit 220 € par mois charges comprises.

8. CENTRE SOCIAL – Mise à disposition locaux – PPJ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux du centre social, sis Avenue du Courdé à l'Isle Jourdain à conclure avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) – Unité Educative de Milieu Ouvert d'Auch, et AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit.

9. MAISON FUNERAIRE – Tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND acte du rapport annuel d'activité de Monsieur DELFINI dans le cadre de la DSP de la Maison Funéraire.

10. SALLE D'ANIMATION DU LAC - Tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2018, et CHARGE Monsieur le Maire de les faire appliquer.

11. GITES COMMUNAUX - Tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'APPLIQUER les tarifs d'occupation des gîtes communaux tels que ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2018, et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification.

12. SALLES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPACE PIERRE LASSERRE - Tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE les tarifs proposés, CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification et DE CREER une régie communale de recettes et de NOMMER un régisseur et un mandataire.

13. SALLE D'ANIMATION DU LAC – Règlement intérieur - Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le règlement intérieur d'utilisation de la salle d'animation, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer chaque autorisation de mise à disposition.

14. SALLES DE L'HOTEL DE VILLE – Règlement intérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le règlement intérieur d'utilisation des salles de l'Hôtel de Ville, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer chaque autorisation de mise à disposition.

15. ESPACE PIERRE LASSERRE – Règlement intérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le règlement intérieur d'utilisation de l'Espace Pierre Lasserre, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer chaque autorisation de mise à disposition.

16. EXHUMATION DU CAVEAU D'ATTENTE – Facturation des héritiers

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE de PRENDRE en charge les frais d'exhumation et d'inhumation de Madame DATTAS Marie Rose pour un montant estimé à 1 200,00 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les possibilités pour poursuivre les ascendants ou descendants, et DIT que les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais sont prévus au Budget Principal de la Commune – Exercice 2018.

E. RESSOURCES HUMAINES

17. CHARGE DE COMMUNICATION - Renouvellement contrat

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire, à renouveler le CDD, conformément aux dispositions de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53, du chargé de communication, pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} février 2018 au 31 juillet 2018, DIT que la rémunération de cet agent sera calculée par rapport à l'échelon 1 du grade d'attaché territorial, et PREVOIT les crédits nécessaires au Budget Principal de la Commune - Exercice 2018.

18. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, INSCRIT au budget les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel, et AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en fonction des besoins énumérés ci-dessus et dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires dans les conditions précitées.

19. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER DES AGENTS FONCTIONNAIRES OU NON TITULAIRES MOMENTANEMENT ABSENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, INSCRIT au budget les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel, et AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en fonction des besoins énumérés ci-dessus et dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires dans les conditions précitées.

20. TABLEAU DES EMPLOIS - Modifications

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE le nouveau tableau des emplois communaux, et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2018 aux chapitres concernés.

F. AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS

21. PROJET D'ESTHETIQUE DES RESEAUX ELECTRIQUES – Chemin de Rozès – Tranche 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- APPROUVER le projet d'esthétique des réseaux électriques Chemin de Rozès Tranche 2 dont le coût s'élève à 103 000 €HT et INSCRIT au budget de l'exercice en cours la somme de 51 500 Euros correspondant à la participation communale.

G. URBANISME

22. ACQUISITION PARCELLE BO 410p

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'ACQUERIR la partie de parcelle cadastrée section BO n°410, d'une superficie de 224 m², pour un montant d'un euro, à la SCI AJEA, domiciliée 136 au Berto - 32550 HAULIES, DE CREER une servitude de passage sur les parcelles Section BO409 et 795, AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge les frais de passation de l'acte, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, l'acte devant intervenir pour concrétiser cette acquisition.

23. CREATION DE SERVITUDE PARCELLE BK 561

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DONNE un accord de principe à la création d'une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle BK561.

24. FINANCES – Subvention au SAAD – Exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'octroi d'une subvention de 40.000,00 € au SAAD de l'Isle Jourdain pour l'exercice 2018.

Le 9 février 2018

LE MAIRE – Francis IDRAC

